

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 885

présenté par

M. Lucas, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Laernoës, Mme Belluco, M. Thierry, Mme Garin et
M. Julien-Laferrière

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES souhaite la suppression de cet article qui prévoit une extension très large des possibilités d'expulsion. Il s'agit d'une atteinte forte aux droits libérés et droits fondamentaux des personnes exilées.